



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CRS

Question écrite n° 9329

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur à l'avenir de la CRS 23 de Charleville-Mézières. Le département des Ardennes est très attaché à la présence de cette compagnie républicaine de sécurité de la police nationale, qui par ailleurs en termes d'emplois contribue à l'économie de notre territoire qui connaît d'importantes difficultés suite à la restructuration du secteur de la sous-traitance automobile. Il lui demande quelle est sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les compagnies républicaines de sécurité sont, comme l'ensemble des services publics, concernées par la recherche de l'efficacité et la qualité de l'action. La modernisation des compagnies républicaines de sécurité passe, comme celle de l'ensemble des forces de sécurité intérieure, par une répartition sur le territoire et une utilisation plus optimales. Les forces mobiles doivent en particulier être libérées de leurs fonctions annexes (gardes statiques...) afin que leur utilisation soit recentrée sur les missions de maintien de l'ordre. Ce recentrage permettra également, par redéploiement, de renforcer le potentiel opérationnel en matière de sécurité publique. Leur présence permanente dans certaines villes ou départements justifie d'ailleurs de s'interroger sur une légitime évolution. Une réflexion doit à cet égard être conduite sur un format des forces mobiles adapté à leurs missions essentielles, dans le cadre de la préservation de l'ordre public. La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a également ouvert le chantier d'une nouvelle organisation de la police territoriale. À ce stade, différentes analyses sont conduites et différentes options examinées, sans que toutefois des choix aient encore été arrêtés. Il ne saurait donc y avoir à ce jour de décision prise quant à d'éventuelles suppressions d'unités, qu'il s'agisse de la CRS 23 de Charleville-Mézières ou d'autres compagnies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9329

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6808

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1876